

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 36 et 43
Hebdos régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 21 JANVIER À SAGUENAY

Québec, le 9 janvier 2019 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Denis Bergeron qui est secondé par M^{me} Marie-Hélène Gauthier, commissaire, annonce la première partie de l'audience publique sur le *Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay* par Hydro-Québec. La première partie de l'audience publique aura lieu à compter du **lundi 21 janvier 2019 à 19 h** et se tiendra à la salle Jonquière de l'Hôtel Delta Saguenay, 2675, boulevard du Royaume, Jonquière. La commission se déplacera ensuite à Baie-Comeau à compter du jeudi 24 janvier 2019 à 19 h à la Salle des Chevaliers de Colomb Conseil 3094, 10 avenue Roméo-Vézina. Les séances se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission. Elles seront retransmises en direct en mode vidéo dans le site Web du BAPE à l'adresse : **www.bape.gouv.qc.ca**.

Une audience en deux parties

1. Première partie : s'informer

En présence de l'initiateur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de poser les questions qui permettront de mettre en lumière tous ses aspects.

2. Deuxième partie : s'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **25 février 2019**, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 20 mai 2019, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Le Registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, rend accessible, en format électronique, les documents relatifs au projet en examen à l'adresse **www.ree.environnement.gouv.qc.ca**. Ces documents sont également disponibles en version imprimée dans les centres de consultation régionaux et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement mentionnés ci-dessous.

- Bibliothèque municipale Alice-Lane, 6 avenue Radisson, Baie-Comeau,
- Bibliothèque de Jonquière, 2480, rue Saint-Dominique, Ville de Saguenay
- BAPE, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Jacques Parizeau, bureau 2.10, Québec.



Les documents qui s'ajouteront dans le cadre de l'enquête et de l'audience publique pourront être consultés dans le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca, et en version imprimée seulement au BAPE à Québec.

LE PROJET

Hydro-Québec TransÉnergie voudrait construire une ligne à 735 kV d'une longueur de 262 km entre le poste Micoua, dans la région administrative de la Côte-Nord et le poste du Saguenay, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le tracé proposé longerait sur environ 120 km, soit près de la moitié de son parcours, une ligne à 735 kV existante. Cette nouvelle ligne emprunterait un tracé situé à 88 % sur des terres publiques situées dans le territoire de la MRC de Manicouagan, de la MRC La Haute-Côte-Nord et de la MRC Le Fjord-du-Saguenay ainsi que dans le territoire de la Ville de Saguenay.

La réalisation de cette ligne entraînerait du déboisement sur une superficie de 1 589 ha et nécessiterait l'installation de 591 pylônes dont 14 se trouveraient en milieux humides. La ligne traverserait aussi des terres agricoles protégées sur environ 24 km. Pour permettre le passage de la ligne, l'initiateur devrait acquérir treize résidences et des droits de servitude sur 84 terrains privés. Un chalet et un abri sommaire avec bail devraient être déplacés ainsi qu'un campement de la communauté autochtone de Pessamit. L'initiateur prévoit la construction d'un camp de travailleurs d'une capacité maximale de 400 personnes à proximité d'un camp existant à Labrieville. De plus, l'ajout de cette nouvelle ligne obligerait l'initiateur à agrandir le poste du Saguenay d'une superficie de 33 550 m² et de déplacer une ligne à 735 kV sur le périmètre du poste.

L'initiateur du projet estime le coût total de ce projet à 690,6 M\$ soit 632,3 M\$ pour la ligne, 20,4 M\$ pour l'ajout d'équipements au poste Micoua et 37,9 M\$ pour l'agrandissement et l'ajout d'équipements au poste du Saguenay. Les travaux s'échelonnent sur près de trois ans, de l'automne 2019 à l'été 2022, pour une mise en service à l'automne 2022.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et neutre qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement, sur leur qualité de vie et sur toute question relative à l'environnement.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation harmonieuse avec le milieu.

Pour donner suite à la demande de consultation publique du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le président du BAPE, M. Philippe Bourke, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay*.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Cloutier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Luc Nolet, conseiller en communication, en

composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : **ligne-micoua-saguenay@bape.gouv.qc.ca**.

Source : Luc Nolet
Conseiller en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 535
ligne-micoua-saguenay@bape.gouv.qc.ca